



Mémoire Commission de Discipline

Incident(s) Disciplinaire(s)

Rapports des Officiels

Nécessité d'établir un rapport si :

- Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport
- Incidents, avant, pendant ou après la rencontre

Qui doit obligatoirement rédiger un rapport :

- Officiels de Table de Marque
- Délégué du club (anciennement responsable de l'organisation)
- Arbitres
- Capitaines et Entraîneurs des deux équipes (si joueurs mineurs uniquement les entraîneurs)

L'arbitre doit obligatoirement inviter les acteurs nommés ci-dessus à produire un rapport.

Que noter dans son rapport :

Uniquement ce que l'on a vu et/ou entendu.

Répondre à ces quatre questions **Quoi ? Qui ? Quand ? Comment ?**

- **Quoi :** **Pourquoi** ce rapport, Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport ou autre(s) incident(s)
- **Qui :** **Qui est concerné**, auteur(s), victime(s) . . .
- **Quand :** **Moment de l'incident.**
Avant la rencontre
Pendant la rencontre, noter alors temps de jeu, score, intervalle . . .
Après la fin du temps de jeu, noter alors si c'est avant ou après la signature du premier arbitre.
- **Comment** **Développer** ce que l'on a vu et/ou entendu.
Ne rien inventer ni supposer.
Si éventuellement on n'a rien vu ni entendu, le noter.

Situations qui génèrent la production d'un rapport :

Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport, insultes, bagarre, propos racistes ou discriminants, menaces, envahissement de terrain . . . que ce soit de la part de joueurs, de remplaçants, d'entraîneurs, d'accompagnateurs sur le banc, du public et même d'officiels.

Procédure Rapports des Officiels

Faute(s) Disqualifiante(s) Avec Rapport :

- Vérifier que la ou les disqualifiantes soient bien notées au recto de la feuille de marque.
- Au verso renseigner la cartouche Fautes Techniques et Disqualifiantes.
Pour le motif, penser que comme pour une faute technique, la mention "Contestation" n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée de qualificatifs (propos, attitude ...) .
- Ne pas oublier de faire signer les capitaines, ou entraîneurs si joueurs mineurs, ce qui signifie qu'ils prennent connaissance de l'incident. Le ou les disqualifiés devront attendre une notification de la Commission de Discipline avant de pouvoir à nouveau participer à une rencontre. Noter si l'un ou l'autre refuse de signer après y avoir été invité par l'arbitre.
- Les deux arbitres signent également cette cartouche au verso de la FDM.

Autre(s) incident(s) :

- Renseigner le moment de l'incident sur la cartouche "incidents" au verso de la feuille de marque.
- Noter succinctement le motif de l'incident.
- Ne pas oublier de faire signer les capitaines, ou entraîneurs si joueurs mineurs, ce qui signifie qu'ils prennent connaissance de l'incident.
- Noter si l'un ou l'autre refuse de signer après y avoir été invité par l'arbitre.
- Les deux arbitres signent également cette cartouche au verso de la FDM.

Dans tous les cas :

L'arbitre invite les deux capitaines et les deux entraîneurs à envoyer un rapport à **la Commission Régionale de Discipline, même si rencontre départementale.**

L'arbitre invite son collègue, les officiels de table de marque, le délégué de club à s'isoler (vestiaires des officiels ou autre lieu) et à rédiger chacun leur rapport personnel avant de le lui communiquer.

L'arbitre1 transmettra l'ensemble des rapports, ainsi que la feuille de marque si non utilisation de l'e.marque, qui devront être en possession du Président de la Commission Régionale de Discipline au plus tard 72 heures après la rencontre.

Si les rapports doivent obligatoirement être envoyés à la Commission Régionale de Discipline, il paraît cependant important que les arbitres préviennent leur CDO ou CRO, leur répartiteur ainsi que la DTO que des incidents ont eu lieu sur la rencontre.

Adresse postale et courrielle :

Ligue de Normandie de Basket Ball
Commission de Discipline
10 Rue Alexander Fleming
14200 Hérouville-Saint-Clair